



## Commission consultative des services publics locaux

Réunion du 05 Novembre 2015

Compte-rendu

### Présents

---

- Raymond Laudrin – Vice-président « relations avec les usagers » de Eau du Morbihan – Président de la CCSPL
- Francis Mounier – Vice-président de Eau du Morbihan – collègue Oust moyen
- René Morice - Vice-président « Distribution » de Eau du Morbihan
- Michel Jeannot - Vice-président « affaires administratives et financières » de Eau du Morbihan et collègue Auray Belle-Ile
- Guy Rival - Vice-président de Eau du Morbihan – collègue Muzillac
- Frédéric Le Gars - Vice-président de Eau du Morbihan – collègue Auray-Belle Ile
- Henri Daniel – Usagers de l'Eau du Morbihan
- Yves Allenou – Familles Rurales
- Henri Girard – Eau et Rivières de Bretagne
- Jean Le Pen - AFOC
- Jean-Paul Touzard – Chambre d'Agriculture du Morbihan
- Sébastien Haentjens – Chambre de Commerce et d'Industrie

### Excusés

---

- Bernard Delhayé – Vice-président « Production-Transport » et collègue Blavet amont Pontivy - pouvoir à M. Raymond Laudrin
- Frédéric Nicolazo – Association Cap 2000
- Olivier Le Couviour – Chambre de Métiers et de l'Artisanat

### Assistaient également

---

- Françoise Jéhanno – Directrice de Eau du Morbihan
- Marie Andréan – responsable « contrôle d'exploitation » Eau du Morbihan
- Stéphanie Garcès – Chambre de Commerce et d'Industrie
- Gérard Bernard - Chambre de Métiers et de l'Artisanat

### Préambule

---

Le Président, M. Laudrin, Président de la CCSPL accueille les participants, ouvre la séance à 9 h 30 et désigne Frédéric Le Gars comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

M. Laudrin donne ensuite la parole à Mesdames Jéhanno et Andréan pour les présentations des différents points inscrits à l'ordre du jour, sur la base d'une présentation support remise en séance.

Le présent compte-rendu reprend uniquement les principaux éléments de débat, sans reprendre la présentation complète figurant au dossier.

## **A- EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

---

Suite aux éléments de caractérisation des abonnements, consommations et recettes, les 3 axes d'évolution présentés font l'objet de commentaires :

- Création d'une tranche 0 – 30 m<sup>3</sup>

Cette tranche s'appliquerait à tous, et viserait également les résidences secondaires. La seule façon de les distinguer des petits consommateurs serait de généraliser la télérelève et d'évoluer vers une tarification saisonnière. Le service Distribution de Eau du Morbihan est globalement peu concerné par cette saisonnalité, hors le collège de Muzillac et Belle Ile. Des expérimentations de déploiement de télérelève ont été développées sur Belle-île, Billiers et Damgan. Sa généralisation n'est pas d'actualité.

La création de cette tranche doit s'envisager sans perte de recettes globales : elle aurait donc vocation à évoluer, mais de façon différenciée par rapport aux autres tranches.

- Tarifs communaux

Le faible coût des compteurs supplémentaires a engendré leur multiplication, souvent au préjudice d'une réflexion sur leur réel intérêt ou la recherche d'économie d'eau ou de solution d'alternative.

Au fil du temps, l'esprit de la création de ce tarif visant initialement des équipements restreints, a progressivement évolué pour intégrer des patrimoines très divers.

Enfin certains de ces équipements peuvent être transférés aux EPCI à fiscalité propre, sans changement de contrat.

Il ne semble plus adapté à la situation actuelle. Il est donc proposé de le faire progressivement évoluer vers le tarif bleu.

- Evolution des tarifs jaune et vert

L'état des lieux montre une relative distorsion entre les volumes et les recettes entre les différents types d'abonnés (bleu, jaune, vert).

La revalorisation de ces tarifs a pour objectif :

- de rééquilibrer les recettes par rapport à l'ensemble
- d'annihiler tout ou partie des surtaxes négatives actuellement observées.

En effet, la part collectivité des affermage est négative pour la quasi-totalité des contrats, sur les tranches de consommation importante.

Plusieurs scénarios ont été étudiés. Celui qui permettrait de supprimer complètement ces surtaxes négatives, d'ici 2021, échéance de la majorité des contrats, engendre une augmentation annuelle de 11 %, ce qui n'est pas supportable pour les entreprises.

Un autre scénario vise la tranche  $> 30\,000\text{ m}^3$  : l'augmentation serait de 6 % par an d'ici 2021, soit  $+ 0,30\text{ €/m}^3$ .

M. Haentjens, souligne l'importance de l'activité économique et craint que cette augmentation très importante ne pénalise les entreprises. Les IAA sont actuellement fragilisées.

M. Laudrin a contacté plusieurs entreprises, dont certaines sont aujourd'hui alimentées par des forages dont le coût est parfois supérieur au prix facturé par Eau du Morbihan. Il convient de rappeler qu'à l'origine de la création du syndicat, en 1974, le principe de solidarité et de tarification unique avait vocation à développer l'agroalimentaire et à structurer le développement économique.

Plusieurs entreprises ont des projets de développement sans se préoccuper de la disponibilité de l'eau potable, qui pour autant nécessite des adaptations des infrastructures.

L'éventuelle évolution à  $0,30\text{ €/m}^3$ , qui sera présentée pour information aux entreprises le 13/11/2015, générerait 600 000 € de recette supplémentaire en 2021, toutes charges égales par ailleurs, ce qui ne sera bien sûr pas le cas. Cette somme est à mettre en perspective avec les recettes globales de 21 M€. Cette évolution contribuera à lisser les effets de l'arrêt du programme d'aide du Département (20 % sur les programmes d'investissement en Production et Transport), mais la génération de recette supplémentaire n'est pas la motivation de cette évolution.

La surtaxe négative reflète un manque à gagner, l'eau étant vendue à perte.

M. Allenou expose le résultat de ses calculs sur le prix de vente moyen et le prix de revient.

Il est rappelé que le budget des collectivités est par définition équilibré. L'évolution des tarifs n'a donc pas vocation à disposer d'une marge, mais à couvrir des charges de fonctionnement et d'investissement. A ce titre, le budget Distribution est tendu, le Compte Administratif est négatif, même si tout est fait pour améliorer la situation. Il est rappelé que ces éléments budgétaires sont en ligne, les membres de la CCSPL ayant eu communication des codes d'accès.

Ainsi, l'arrêt des subventions du Département touche les budgets Production et Transport. Une façon de le compenser est de limiter les enveloppes d'investissement. Il n'est pas envisagé de le reporter sur le TFEG.

Les achats d'eau en gros sont en effet une charge pour le budget Distribution. L'investissement en Distribution est déjà réduit de 7 M€ à 6,5 M€ en 2016, pour ne pas augmenter les tarifs de façon brutale et importante.

## **B- TARIFS 2016**

---

Les propositions des tarifs 2016 se basent sur les hypothèses et scénario discutés en 1<sup>ère</sup> partie.

## **C- PARTICIPATION A UN PROGRAMME DE RECHERCHE DE BRGM**

---

Une note détaillée est fournie en séance.

Considérant cette dépense comme superflue, M. Girard s'y oppose. M. Le Pen s'abstient, faute de connaissance technique suffisante. Les autres membres valident cette proposition.

## **D- QUESTIONS DIVERSES**

---

- Suite à un courrier adressé par M. Girard au Président de Eau du Morbihan, à propos de coupures d'eau, il lui est demandé de préciser sa demande.

M. Girard s'interroge en fait sur les pratiques des exploitants en la matière.

M. Laudrin s'étonne de la formulation du courrier. Ce sujet a en effet été abordé en CCSPL en 2014. Les coupures sont dorénavant limitées aux cas prévus par la loi, en cas d'impayés et des indicateurs sont demandés aux exploitants.

- Mme Jéhanno s'interroge sur la volonté de l'association des usagers de l'Eau du Morbihan à la lecture de l'article de presse paru le 03/11 relatif aux comparatifs de prix de l'eau. Par ailleurs, au vu des nombreuses erreurs, elle s'interroge sur les capacités pédagogiques de ses services.
- M. Allenou interroge les services de Eau du Morbihan sur leur vision des rapports d'activité des délégataires, qu'il juge insuffisants et truffés d'erreur, parfois volontaires.

Les RAD communiqués par les exploitants sont finement analysés par les services de Eau du Morbihan qui demandent systématiquement les corrections nécessaires dès lors qu'une erreur est constatée. Les relations services-exploitants sont quotidiennes et le travail technique est réalisé en pleine concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 h 00.